

Programme Annuel de Prévention 2024-2026 de Nantes Université (PAP)

20 novembre 2023

1. ORGANISER LA PREVENTION ET SON PILOTAGE

1.1. Poursuite du projet de mise en place d'un nouveau schéma d'organisation de la prévention des risques professionnels pour mieux préciser les missions des dispositifs, des instances et des acteurs de la prévention (chefs de service, conseillers de prévention, assistants de prévention...et accompagner les acteurs par des formations adaptées

Conditions d'exécution : suite au diagnostic posé en mars 2023, il s'agit de mettre en œuvre les 5 orientations actées par le COPIL (Comité de Pilotage) de février 2023 :

- L'organisation du réseau de prévention (AP : Assistant de Prévention/CP : Conseiller de Prévention)
- Les rôles et responsabilités des chefs de service en matière de prévention des risques professionnels

NB : ce travail permettra la clarification des responsabilités des directeurs d'unité dans la prévention des risques en adéquation avec les responsabilités données par les tutelles

- Les périmètres de responsabilité DDSPS (Direction Développement Social Prévention et Sécurité), MPPU (Médecine Préventive des Personnels Universitaires), DRHDS (Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social) et les modalités de coordination et de coopération entre ces directions
- Une cartographie des processus transverses liés à la prévention en vue de clarifier les attributions respectives des parties prenantes
- La gouvernance : instances, arbitrages et logiques budgétaires

Pilotage : DGA Environnement Social et Institutionnel

Livrable/objectifs : validation des grandes orientations lors d'un comité de pilotage en 2024, mise en œuvre de ces orientations à suivre pendant la durée du PAP

Coûts : A définir après le comité de pilotage

1.2. Travail sur la dématérialisation des outils de prévention, notamment le Document Unique d'évaluation des risques (DUER) et le Registre Santé et Sécurité au Travail (RSST)

Conditions d'exécution :

Les objectifs de ce projet sont dans un premier temps, le choix, l'achat et le déploiement d'un outil dématérialisé DUER et, par la suite, le choix, l'achat et le déploiement d'un outil de dématérialisation du registre Santé et Sécurité au travail. Dans l'idéal, un seul et même outil dématérialisé pour le DUER et les RSST serait souhaité. Ce projet demandera un lien étroit entre la DDSPS et les directions impliquées de façon directe ou indirecte, à savoir DSIN (Direction des Systèmes d'Information et du Numérique), Direction des Achats, DRHDS et MPPU et associera des acteurs du réseau de prévention.

Des bases RH et patrimoniales à jour seront indispensables au déploiement d'un outil de ce type. La consolidation de ces bases de données ainsi qu'un travail sur le périmètre des unités de travail afin de s'assurer que les risques seront bien évalués dans toutes les unités de travail et que tous les personnels seront rattachés à une évaluation des risques, alimenteront le déploiement de l'outil dématérialisé.

Pilote : DDSPS

Livrable/Objectifs : déploiement final d'un outil dématérialisé DUER et RSST sur le périmètre de Nantes Université pour la campagne DUER de juin à septembre 2025.

Coûts : sur 5 ans entre 40 000 € HT et 100 000 € HT en fonction des outils et coûts humains

Projet piloté en interne : DDSPS (60 % ETP au total pour la DDSPS) et services associés DSIN, Direction achats et DRHDS.

1.3. Mise en place d'une GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur) pour assurer le suivi des contrôles règlementaires

Conditions d'exécution :

Le déploiement du logiciel PLANON (à compter de janvier 2024) à travers la GMAO associée, intégrera le suivi des contrôles règlementaires bâtementaires : inventaire des contrôles à réaliser, rapports des vérifications périodiques, suivi des réserves.

Un plan de maintenance sera créé pour chaque équipement bâtementaire à maintenir et à contrôler : définition d'un rythme de maintenance (annuel/bisannuel/mensuel/etc.), enregistrement de l'entreprise titulaire.

A chaque contrôle, les rapports seront enregistrés dans Planon. Le nombre de réserves à lever sera enregistré, ainsi que leur état (levé/non levé/en cours) et leur responsable (DPIL/Usagers/etc.)

NB : l'intégration des contrôles périodiques des équipements autres que bâtementaires (sorbonnes, armoires ventilées, ...) dans le logiciel sera étudiée une fois la première phase de déploiement réalisée pour les contrôles bâtementaires.

Pilote : DPIL (Direction du Patrimoine Immobilier et Logistique)

Livrable/Objectifs : Plateforme PLANON déployée à partir de janvier 2024 pour les contrôles réglementaires bâtementaires, formation des utilisateurs réalisée en parallèle de ce déploiement.

Coûts : 351 400 €HT (coût global comprenant l'acquisition, l'hébergement, le paramétrage, les licences et la maintenance du logiciel)

1.4. Elaborer un guide pour les encadrants afin de favoriser le retour des agents après un arrêt long (Congé Longue Maladie, Congé Longue Durée, congé maternité...)

Conditions d'exécution : il a été constaté un besoin d'accompagnement des personnels qui reprenaient le travail après un arrêt long. Pour cela, il est proposé de mettre à disposition un guide pour les encadrants afin de leur donner les bonnes pratiques pour accueillir un personnel dans la situation évoquée.

Pilote : DRHDS

Livrable/Objectifs : le guide pour les encadrants en 2024

Coûts : temps de travail des ressources humaines internes mobilisées

1.5. Formalisation du processus d'identification des postes soumis à habilitation électrique et à autorisation pour la conduite d'engin et de suivi des agents positionnés sur ces postes (suivi médical, formations et habilitations obligatoires)

Conditions d'exécution

Un travail a été entamé dans le cadre du PAP 2022-2023 pour travailler sur les postes à risques. Il a été acté de commencer à travailler sur les postes soumis à l'habilitation électrique. Ce travail vise à déterminer le processus qui permet d'identifier les postes de travail concernés, d'informer les encadrants et permettre un suivi des agents positionnés sur ces postes (suivi médical, état de la formation, possession d'un titre individuel d'habilitation...).

Pilote : DRHDS

Livrable : le processus formalisé pour les postes soumis à habilitation électrique et à autorisation pour la conduite d'engin pour fin 2025.

Coûts : temps de travail des ressources humaines internes mobilisées (DRHDS, DDSPS, MPPU notamment)

1.6. Procédures d'urgence : réaliser un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)

Conditions d'exécution : Le projet comprend la rédaction du PPMS du bâtiment Heinlex sur le Campus de Saint-Nazaire et l'organisation des exercices associés et ensuite une étude des autres bâtiments de Nantes Université afin de planifier la réalisation des PPMS sur ces autres bâtiments selon une priorisation définie en fonction de critères déterminés lors du projet.

Pilote : DDSPS

Livrable : Le PPMS du bâtiment Heinlex et la planification de la réalisation des PPMS sur les autres bâtiments de Nantes Université selon des critères de priorité lors du projet pour fin 2025

Coûts :

Coût humain au sein de la DDSPS (pour ce projet, il a été acté le renfort d'un apprenti pour 2 ans de septembre 2023 à septembre 2025), des directions et acteurs du projet à savoir les services techniques locaux, la DPIL construction, le réseau de prévention.

1.7. Procédures d'urgence : analyser la couverture en Sauveteurs Secouristes du Travail (SST)

Conditions d'exécution : le rôle d'un SST est de porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail ou d'un malaise, mais aussi d'être acteur de la prévention. Les SST sont formés à ces missions.

Dans le cadre du PAP 2024-2026, il s'agira de lister les agents Sauveteurs Secouristes du Travail de Nantes Université par site afin de voir si l'ensemble des sites de Nantes Université sont couverts, et ensuite de mettre en place un plan d'actions éventuel si des écarts sont mis en évidence notamment par la mise en place d'actions de formation sur appel au volontariat.

Pilote : DDSPS

Livrable : Cartographie des SST par site en 2024
Plan de formation SST réajusté en conséquence

Coûts : temps de travail des ressources humaines internes mobilisées + coûts de formation SST

1.8. Mettre en œuvre des démarches de qualité de vie et des conditions de travail

Conditions d'exécution : l'établissement avait initié une démarche relative à la qualité de vie au travail (QVT) en 2019, interrompue mais prolongée dans la période de crise sanitaire par l'action d'un groupe de travail conditions de travail. Dans la continuité de ces démarches antérieures, et sur la base de l'accord national interprofessionnel (ANI) du 9 décembre 2020, il est proposé de relancer une démarche sur la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT), permettant :

- De disposer d'une vision d'ensemble sur les différentes actions concourant à la QVCT permettant un pilotage global sur cette thématique ;
- D'impulser et d'accompagner les démarches concourant à la QVCT au sein de l'établissement.

Dans ce cadre, l'analyse du baromètre social 2023 à destination des personnels et sa déclinaison en plan d'actions apparaît comme un premier projet d'envergure permettant d'aborder de nombreuses thématiques concourant à la QVCT.

Pilote : vice-présidente déléguée responsabilité sociale / DGA environnement social et institutionnel

Livrable : plan d'actions issu du baromètre social 2023

Coûts : coût humain des collaboratrices et collaborateurs sollicités, coût du baromètre social confié à un prestataire extérieur

2. EVALUER LES RISQUES, SUIVRE LES ACTIONS D'AMELIORATION ET LE TRAITEMENT DES SITUATIONS NON-CONFORMES

2.1. Définir en formation spécialisée du comité social d'administration la notion d'accident grave et répété déclenchant une enquête de la formation spécialisée

Conditions d'exécution : Le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat dispose que la formation spécialisée procède à une enquête à l'occasion de chaque accident du travail, accident de service ou de chaque maladie professionnelle ou à caractère professionnel au sens des 3° et 4° de l'[article 6 du décret du 28 mai 1982](#) susvisé.

Les 3° et 4° de l'article 6 du décret du 28 mai 1982 évoque la notion d'accident ou maladie professionnelle grave ou répété.

Dans leur rapport d'inspection de 2021, l'ISST a recommandé que l'instance définisse la notion d'accident grave et répété déclenchant une enquête.

Il est donc nécessaire que la FS du CSA précise ce qu'elle entend par accident ou maladie professionnelle grave ou répété

Pilote : DDSPS

Livrable/Objectifs : Après concertation avec les représentants des personnels (groupe (s) de travail), l'objectif est de définir et de valider en instance pour 2024 cette notion d'accident ou maladie professionnelle grave ou répétée.

Coûts : Temps de travail des ressources humaines internes mobilisées (DDSPS, groupe de travail avec les représentants des personnels)

2.2. Formaliser la procédure d'enregistrement et de mise à disposition des données sur les déclarations d'accident et maladies professionnelles

Conditions d'exécution : la procédure d'enregistrement et de mise à disposition des données sur les déclarations d'accidents et maladies professionnelles doit être clarifiée entre directions exploitant ces données et les modalités de mise à disposition des représentants des personnel doit être précisé, dans le cadre règlementaire fixé.

Les données fournies devront être classées par composante

Pilote : DRHDS

Livable/Objectifs : procédure formalisée en 2024

Coûts : temps de travail des ressources humaines internes mobilisées

2.3. Formaliser des procédures à l'échelle de l'établissement pour les conduites à tenir dans le cadre des secours à personne

Conditions d'exécution : cette action est en lien avec la mise à jour du règlement intérieur de l'établissement.

Il existe plusieurs sujets à travailler en lien avec ce sujet. On peut lister les priorités suivantes pour le PAP 2024-2026

- Procédure en cas de d'accident/malaise sur un site (personnels et étudiants) y compris la prise en charge liée à la santé mentale. Les consignes sur les modalités de déplacement des personnes accidentées/souffrantes vers les services de prise en charge médicale seront également définies dans cette procédure.
- Procédure en cas de constat d'un personnel alcoolisé ou sous emprise d'une autre drogue
- Procédure en cas de constat d'un étudiant alcoolisé ou sous emprise d'une autre drogue
- Plan d'urgence interne Laboratoire de confinement L3 – IRS2*. La rédaction de cette procédure a été actée dans le cadre de la remise en fonctionnement actuelle de ce laboratoire (études et travaux en cours). L'objectif est que cette procédure soit prête quand le laboratoire sera en état de fonctionner. La procédure est rédigée par la DDSPS, la référente L3 de l'IRS2 ainsi que le conseiller de prévention du secteur en collaboration avec le SMI et le Service administratif et Financier des IRS.

-

Pilote : MPPU en lien avec SSE (Service de Santé des Etudiants), DDSPS, Moniteurs secouristes du travail

Livable/Objectifs : 2nd semestre 2025

Coûts : temps de travail des ressources humaines internes mobilisées

2.4. Poursuivre la démarche de prévention des Risques Psycho-Sociaux (RPS)

Conditions d'exécution : à l'échelle de l'établissement, une démarche globale de prévention des risques psycho-sociaux a débuté à la rentrée 2023/2024.

Pilote : DDSPS avec la participation de la MPPU et de la DRHDS

Livrable/Objectifs : il s'agit de réaliser une évaluation des RPS à l'échelle de Nantes Université

Cette démarche permettra :

- D'avoir une vision globale d'expositions aux RPS au niveau de Nantes Université
- De mener une analyse qualitative transverses par grandes typologie de métiers
- De conduire des analyses par unité de travail permettant ainsi aux encadrants de conduire une réflexion à l'échelle de l'unité de travail pour réaliser des plans d'actions spécifiques tout en intégrant ces évaluations RPS aux documents uniques
- De relancer la campagne de formation prévention des RPS à destination des encadrants, préventeurs et agents

Coûts : 0,30 ETP conduite projet (interne DDSPS) et appui externe projet 2023/2024 : 27 000 euros HT dont le coût lié au baromètre social 2023.

3. AGIR SUR LES PRIORITES DEFINIES CONCERNANT LES RISQUES PARTICULIERS LIES AUX ACTIVITES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Concernant le risque biologique

3.1. Analyser les inventaires des agents biologiques et la conformité des locaux associés (action commune CNRS /INSERM)

Conditions d'exécution : il s'agit d'un travail commun, démarré en 2021, avec le CNRS et l'INSERM. Cette action était présente dans le PAP 2022-2023 sous le titre « 3.3. Poursuivre le travail sur l'inventaire des agents biologiques réalisé en 2021 et son analyse ». A partir des inventaires des agents biologiques reçus de la part des laboratoires et des premières analyses réalisées, il s'agit, pour 2024-2026, d'approfondir ces analyses laboratoire par laboratoire notamment en vérifiant le groupe de risques des agents biologiques ainsi que l'adéquation des locaux dans lesquels ils sont manipulés et/ou stockés, tout en s'assurant dans le cas des OGM (Organismes Génétiquement Modifiés), que les démarches administratives ont bien été réalisées.

L'action sera échelonnée sur 3 ans.

En 2024, seront étudiés plus particulièrement les laboratoires suivants :

- Pour CNRS et Nantes Université : US2B (UMR_C6286)
- Pour INSERM et Nantes Université : TENS (UMR S 1235), CR2TI UMR 1064

Les autres laboratoires sont priorités en fin d'année 2024.

Les pilotes de cette action pourront décider de faire appel à un prestataire expert sur le risque biologique, les préventeurs des 3 tutelles en charge du dossier n'ayant pas toutes les compétences précises nécessaires au sujet

Pilotes : Nantes Université (DDSPS), INSERM et CNRS

Livrable/Objectifs : tableau de l'analyse des agents biologiques pour les laboratoires ciblés et éventuels plans d'actions associés

Coûts : temps de travail des ressources humaines internes mobilisées. Il pourra être fait appel à un prestataire pour apporter une expertise sur le dossier (coût non évalué).

Concernant le risque chimique

3.2. Réaliser les inventaires des produits chimiques

Conditions d'exécution : il s'agit d'organiser à l'échelle de l'établissement les modalités permettant de réaliser l'inventaire des produits chimiques (outil numérique spécifique ou non, outil de gestion de stocks des produits permettant de suivre les mouvements en entrée / sortie ou non...).

En effet, l'inventaire des produits chimiques est un préalable à l'évaluation du risque chimique au sein de l'établissement.

En fonction de l'avancée de la réflexion sur le sujet, l'action pourra être précisée au cours des prochaines années de ce PAP.

Pilote : DDSPS

Livrable/Objectifs : pour fin 2026,

- Définition de la méthode et choix d'un outil de suivi des inventaires des produits chimiques permettant d'identifier les dangers, les volumes et les lieux de stockage.
- Démarrage de l'inventaire selon un périmètre à déterminer.

Coûts : temps de travail des ressources humaines internes mobilisées. En fonction des choix opérés sur ce dossier, l'acquisition d'un outil ou l'ajustement d'un outil pourra être évalué.

3.3. Pour optimiser la qualité de l'air intérieur, améliorer le fonctionnement CVC (Chauffage, Ventilation, Climatisation) pour les bâtiments dotés d'équipements de captation d'air (Sorbonnes, BOAs)

Conditions d'exécution :

Suite au recrutement d'un ingénieur CVC au sein de la DPIL, il sera réalisé des états des lieux des installations contribuant à la qualité de l'air pour envisager des travaux d'amélioration avec l'aide éventuelle d'un AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage)
Il travaillera également sur l'organisation du suivi de ces installations

Pilote : DPIL

Livrable/Objectifs : diagnostic des installations, scénarios de travaux et organisation du suivi de ces installations

Coûts : 160 000 € (salaires et Amo) le projet est mené en interne par la DPIL avec la contribution de la DDSPS

Hors Périmètre de la prestation : L'objectif n'est pas d'évaluer la QAI (Qualité de l'Air Intérieur) globale de ces bâtiments (les autres polluants : Radon, COV, etc.) ne seront pas intégrés dans cette étude

Concernant le risque rayonnement ionisant

3.4. Prévention du risque rayonnement ionisant : organisation du réseau des Personnes Compétentes en Radioprotection de Nantes Université

Conditions d'exécution :

L'organisation du réseau implique de formaliser l'organisation de la radioprotection au sein de Nantes Université y compris l'identification des compétences nécessaires pour répondre aux besoins des Personnes Compétentes en Radioprotection de Nantes Université et de formaliser les modalités de d'accompagnement et d'animation des personnes entre elles.

Pilote : DDSPS

Livrable : un organigramme présenté en instance avec l'identification des acteurs et de leurs fonctions en 2025

Coûts : temps de travail des ressources humaines internes mobilisées

Concernant le risque machines

3.5. Prévention du risque machine : réaliser un audit machine pour les robots construits en interne

Conditions d'exécution

Les machines constituent une partie des équipements de travail, qui comprennent tous les matériels, appareils, engins, outils, installations ou machines utilisées au travail (article L4311-2 du Code du travail). C'est une définition large qui couvre notamment les outils manuels, les machines d'atelier, les machines mobiles, les machines de levage, les échafaudages, les échelles, etc.

Les obligations de conception et de construction pour la mise sur le marché des machines ne s'appliquent pas aux machines spécialement conçues et construites à des fins de recherche pour une utilisation temporaire en laboratoire (article R4311-5).

6 machines-robots conçues et construites par des équipes pédagogiques et de recherche au sein de Nantes Université et utilisées dans le cadre de programmes de recherche ont été identifiées : 1 sur le site de l'IUT Nantes La Fleuriaye et 5 sur le site de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu.

Faire appel à un prestataire pour auditer les 6 machines – robot concernées.

Pilote : DDSPS

Livrable : un compte rendu d'audit et un plan d'actions associé si nécessaire en 2024

Coûts : projet mené en interne (temps de travail des ressources humaines internes mobilisées) avec un prestataire (budget estimé pour le prestataire : 10 à 15 000 €)

Prévention des risques – projets de construction / réhabilitation

3.6. Poursuivre le suivi des opérations de construction/réhabilitation de locaux sur le périmètre de Nantes Université d'un point de vue prévention des risques afin de permettre une diminution des risques professionnels et notamment de ceux liés aux activités scientifiques et techniques : les opérations de construction/réhabilitation visées sont décrites ci-dessous.

- 1. Assurer le suivi du projet de la Nouvelle Faculté de Santé NFS et de l'Institut de Recherche Scientifique IRS 2020 d'un point de vue de la prévention des risques :**

Conditions d'exécution :

Dans le cadre de travaux pilotés par la DPIL, accompagner le suivi des études du projet de la Nouvelle Faculté de Santé et de l'Institut de Recherche Scientifique IRS 2020 sur les différentes thématiques transversales d'un point de vue prévention des risques : Sécurité, risques chimique et biologique, flux,

aménagements laboratoires et plateformes, process, sûreté, ...

Pilote : DDSPS

Livrable/Objectifs : validation des différentes phases d'études

Coûts : temps de travail des ressources humaines internes mobilisées

2. Assurer le suivi du projet de déménagement du Laboratoire Motricité, Interactions, Performance (MIP) du STAPS, pôle santé :

Conditions d'exécution :

Accompagner le suivi du projet de déménagement du Laboratoire Motricité, Interactions, Performance (MIP) sur les aspects en lien avec la prévention des risques professionnels.

Pilote : DDSPS

Livrable/Objectifs : validation des différentes phases d'études.

Coûts : temps de travail des ressources humaines internes mobilisées

3. Assurer le suivi du projet de mise aux normes du MLab de la Halle 6

Conditions d'exécution :

Le local du MLab n'a pas de ventilation mécanique. La manipulation de produits chimiques dans ce local n'est pas conforme. L'enjeu est d'accompagner la DPIL et le bureau d'études Projex pour suivre les études et propositions d'adaptations d'un point de vue de la prévention des risques.

Pilote : DPIL accompagnée par la DDSPS

Livrable/Objectifs : validation des différentes phases d'études.

Coûts : 24 000 € HT (étude projet globale sur la Halle, hors travaux)

3.7. Prendre en compte au plus tôt, en phase programme des projets de construction/réhabilitation, les aspects de prévention des risques et notamment des risques scientifiques et techniques

Conditions d'exécution : rédiger des fiches synthétiques sur des thématiques choisies qui puissent être jointes par le service construction de la DPIL, aux programmes des projets de construction/réhabilitation.

Pilote : DDSPS en lien avec le service Construction de la DPIL avec l'association de la médecine du travail et les conseillers de prévention

Livrable/objectifs : de 2024 à 2026 : Fiches synthétiques sur des thématiques choisies, par exemple sur les équipements de protection collective, sur les locaux de stockage de produits chimiques, sur les réseaux et locaux de stockage gaz, sur les laboratoires de confinement* L1, L2 ou L3, sur les préconisations de renouvellement d'air des locaux en fonction de la nature de ceux-ci, ...

Coûts : temps de travail des ressources humaines internes mobilisées

*NB : Le confinement est l'ensemble des mesures techniques et des actions visant à maintenir un agent biologique ou autres entités (animaux, plantes, insectes...) à l'intérieur d'un espace déterminé. Le niveau 1, 2 et 3 correspond au niveau de risque des éléments manipulés. Ainsi un laboratoire de confinement classé L3 permet de manipuler des agents biologiques de risque 3, le risque le moins élevé étant le risque 1. Différentes exigences sont à respecter en fonction des niveaux de risque.

4. AVOIR UNE DEMARCHE INTEGREE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS VISANT A FAVORISER L'EGALITE ET LA DIVERSITE

Conditions d'exécution : Nantes Université est engagée depuis plusieurs années auprès du public étudiant et du personnel sur des thématiques en lien avec la discrimination. Le renforcement du cadre légal, notamment avec la loi de transformation de la Fonction Publique de 2019, contribue à soutenir cette dynamique.

Pour mettre en œuvre la démarche intégrée de lutte contre toutes les discriminations auprès du personnel et du public étudiant, il a été acté en 2023 la création d'un COPIL Egalité-Diversité à l'échelle de Nantes Université incluant ainsi les établissements membres. Ce COPIL a pour objet d'arbitrer politiquement les orientations prises pour l'ensemble des actions de lutte contre les discriminations lancées au sein de l'établissement. Deux thématiques principales ont été prioritairement rattachées à cette démarche : l'égalité entre les femmes et les hommes incluant la prévention des violences sexuelles et sexistes et le handicap.

D'autres critères relevant de la thématique « discrimination » sont aujourd'hui pris en compte par les universités, notamment racisme/antisémitisme et LGBT+ avec le soutien de la DILCRAH (Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme et la haine anti-LGBT+). Ces autres critères pourront venir alimenter cette démarche intégrée au fur et à mesure du temps

Pilote : DDSPS – COPIL Egalité Diversité Inclusion

Livrable/Objectifs :

- La mise à jour du plan d'actions égalité femmes hommes et incluant les actions de prévention des violences sexuelles et sexistes. Le plan d'action initial démarré en 2021 et d'une durée de 3 ans doit en effet être réajusté et déployé sur 3 prochaines années en 2024. Ce travail sera réalisé à partir d'un bilan du plan d'actions actuel avec toutes les parties prenantes. Ce bilan permettra la mise à jour d'un nouveau plan d'actions 2024-2027 incluant des actions communes avec les établissements membres qui sera validé en instance fin 2024
- La mise à jour du schéma directeur du handicap. A partir de la cartographie des schémas en cours

réalisée début 2024 avec les parties prenantes (DRHDS, SSE, ...), l'objectif est de construire un nouveau plan d'actions de lutte contre la discrimination des personnes en situation de handicap à l'échelle de Nantes Université incluant des actions communes avec les établissements membres pour le 1^{er} semestre 2024

- Le pilotage transversal des plans d'actions associés aux différents sujets en lien avec les thématiques diversité – inclusion et égalité selon les échéances actées dans les différents plans d'actions

Coûts : temps de travail des ressources humaines internes mobilisées

5. RENFORCER LA MEDECINE DE PREVENTION ET SON ACTION

5.1. Assurer un suivi médical des personnels

Conditions d'exécution :

Assurer le suivi médical des agents de Nantes Université (fonctionnaires, contractuels et vacataires), et ceux pour lesquelles des conventions ont été mises en place

Maintenir le tiers temps (étude de poste, aménagement de poste, groupe de travail, actions de prévention...)

Gestion administrative : convocations à mettre en place, gestion des rendez-vous avec les partenaires, gestion de la comptabilité et des dossiers médicaux.

Objectifs/livrable : recrutement d'un médecin en remplacement d'un départ en retraite

Pilote : MPPU

Coût : Salaires, locaux

5.2. Acquisition d'un nouveau logiciel de gestion de la médecine

Conditions d'exécution : meilleure gestion des convocations, intégration des risques et des fiches d'exposition. Statistiques et croisement des paramètres. Possibilité (à vérifier) de prendre des rendez-vous directement par l'intermédiaire de ce logiciel.

Objectifs/livrable : 2024 après paramétrage et formation. Retard d'acquisition suite à la crise sanitaire.

Pilote : MPPU

Coût : 30 000 euros (logiciel et formation)

5.3. Travail sur l'ergonomie des postes de travail

Conditions d'exécution :

- Définir des pratiques générales sur l'ergonomie aux postes de travail
- Mettre en place un webinaire sur l'ergonomie des postes de travail (travail sur écran par exemple)

Objectifs/livrable : un webinaire sur l'ergonomie des postes de travail en 2025

Pilote : MPPU

Coûts : temps de travail des ressources humaines internes mobilisées

-